

Club :

**RENOUVELLEMENT DES LICENCES 2012**

Cocher la case "Renouv.2012" des licences à renouveler

N° licence	Nom, Prénom	Date nais.	Sexe	Adresse (à corriger éventuellement)	Renouv. 2012	Date Visite médicale (*)	MMA-CNIL (**)
					Nouveau support OUI - NON		OUI - NON
					Nouveau support OUI - NON		OUI - NON
					Nouveau support OUI - NON		OUI - NON
					Nouveau support OUI - NON		OUI - NON
					Nouveau support OUI - NON		OUI - NON
					Nouveau support OUI - NON		OUI - NON
					Nouveau support OUI - NON		OUI - NON
					Nouveau support OUI - NON		OUI - NON
					Nouveau support OUI - NON		OUI - NON

(\*) **Date Visite médicale** : Le Président du club vérifiera la validité du Certificat présenté par le joueur lors de sa demande de renouvellement de licence et inscrira dans cette colonne la date de visite chez le médecin. Le certificat médical restera en possession du joueur qui devra le présenter dans les concours officiels, sur demande de l'organisateur ou de l'arbitre. Rappel : le certificat médical est valable 1 an, à compter de la date de visite. Il n'est pas obligatoire à la prise de licence, mais uniquement pour participer aux concours officiels.

(\*\*) Le Président certifie exactes les informations figurant sur ce bordereau et que l'adhérent a bien pris connaissance :

- de la possibilité pour chaque licencié de ne pas souscrire à l'assurance dommages corporels et de son coût;
- de l'intérêt de souscrire les garanties optionnelles, accidents corporels, correspondant à l'option "avantage" de la compagnie d'Assurance M.M.A conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport, par le biais de l'imprimé prévu à cet effet
- que les informations figurant sur ce formulaire sont exactes et autorise à ce qu'elles fassent l'objet d'un traitement informatique, conformément à la loi du 06/01/1978 et qu'elles soient utilisées à des fins commerciales. Je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès des services du siège de la F.F.P.J.P. 13 rue Trigance 13002 MARSEILLE